

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 février 2020 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 23 JANVIER 2020

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 23 janvier 2020.

2. MP – ACHAT DE TRONÇONNEUSES – ATTRIBUTION

Ce point est reporté.

3. BON DE COMMANDE – ACHAT BAC DÉCONTAMINATION TENUES – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande LPZO19/1183 pour la fourniture de 12 bacs et 5 caisses pvc pour la décontamination pour un montant de 3.672,77€ TVAC 21% auprès de la société Engels Logistics SA de Beringen ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/124-01.

4. BON DE COMMANDE – ACHAT DÉTENDEURS ARI – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande ZO19/1180 pour le remplacement de 15 détendeurs pour un montant de 4.818,25 € TVAC auprès de la société DRAGER de Wemmel ; De régler cette dépense au moyen du crédit inscrit à l'article budgétaire 351/124-12.

5. BON DE COMMANDE – ACHAT BOTTES DE FEU – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande de 40 paires de bottes de feu à la société DEVA BELGIUM Sprl, dans le cadre du marché de stock qui lui a été attribué, pour un montant de € 5.566 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/744-51.

6. BON DE COMMANDE – REMPLACEMENT 2 CHÂSSIS DINANT – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande d'un châssis 1200*1200 et un châssis 1195*595 à la sprl Marc Gilson Menuiserie d'Awagne, pour un montant de € 965,68 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/723-60 ; De faire ratifier la présente décision par le Conseil de zone lors de sa prochaine réunion

7. LOCATION FONTAINE À EAU POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF – PROJET

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'émettre un accord de principe sur la location d'une fontaine à eau, raccordée sur le réseau de distribution, pour les services administratifs de la zone ; D'autoriser le service Logistique à solliciter des offres auprès de plusieurs fournisseurs afin de présenter un dossier complet au Collège lors d'une prochaine réunion.

8. IMPRESSION DES FACTURES – AUGMENTATION DU TARIF POSTAL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'opter, dans le cadre du marché public attribué à la société Impaprint, pour un maintien du tarif postal actuel, avec un délai de livraison des factures de 4 jours maximum

9. POSTE DE CERFONTAINE – FRAIS DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de répartir comme suit les frais liés aux consommations d'énergie et d'eau entre la commune de Cerfontaine (locaux communaux) et la zone Dinaphi (caserne) depuis 2015 : eau 11% pour la commune et 89 % pour la zone, chauffage et électricité 7,5 % pour la commune et 92,5 % pour la zone ; d'approuver le montant total à payer à la commune de Cerfontaine pour les années 2015 à 2019, soit 50.606 €, qui devra faire l'objet d'une modification budgétaire et d'une déclaration de créance de la commune.

9.A. TÉLÉPHONE PORTABLE POUR LE COMMANDANT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour souscrire à un contrat de téléphonie mobile pour le Commandant de zone, ou de rembourser l'abonnement personnel existant, pour un montant d'environ 35 € par mois ; De marquer son accord sur l'achat d'un téléphone mobile pour le Commandant, pour un montant maximal de 250 € ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2020, article 351/123-11 et 351/123-13.

10. CONTRÔLE ONSS – RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide prendre connaissance du rapport de l'ONSS du 31/01/20 ; de solliciter un délai supplémentaire (jusque 6 mois) pour la réduction des heures supplémentaires ; d'inviter les agents qui ont plus de 100 heures supplémentaires à épuiser au moins la moitié dans le délai accordé par l'ONSS ; de noter que le surplus d'heures au-delà du quadrimestre suivant devrait être payé aux agents mais que le crédit budgétaire actuel ne le permet pas ; de maintenir la participation aux frais de GSM pour certains agents en déclarant un ATN ; de préparer une convention collective ou document similaire pour l'octroi des titres-repas au personnel administratif.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

